



Problème avec la société recocash

Par **mary93800**, le **26/08/2012 à 17:36**

Bonjour,rnrnAlors voilà, étant sur cliente chez l'opérateur Virgin Mobile, j'ai eu un problème de R.I.B avec ma banque ce qui fait que je n'ai pu payer mes factures. Et deux mois après Virgin Mobile me coupe ma ligne (ce que je trouve normale). J'avais au moins 120.00 € de frais de résiliation ce que j'étais prête à payer. Mais le problème c'est que la dame au téléphone m'ayant dit ça, ne m'avais pas précisé que si je payais je serais tranquille elle m'avais rien précisé donc du coup je recevais par mail les montant de la facture de résiliation se cumuler. J'ai rappelée Virgin mobile et ils m'ont dit d'attendre un nouveau mail pour que je voit le dernier montant à payer. rnrn1 mois plus tard je reçois un nouveau mail, et cette fois-ci c'est la société RECOASH qui me l'envoi et le montant est de 700,00 € !! J'étais choquée ! étant étudiante je ne pourrais jamais régler 700,00€ comme sa ! comme ai-je pu passer dans les 120.00 € à 700,00€ ! Et depuis je n'arrête pas de recevoir plusieurs lettres ainsi que des lettres de menaces qu'il y'aurai des huissiers qui vont venir... rnrnJe ne sais plus quoi faire ...rnqu'est-ce que je dois faire ?rnrnTout conseils seront les bienvenus, merci

Par **chaber**, le **26/08/2012 à 18:22**

bonjourrnrnle mieux est de régler directement votre dette à VIRGIN, sans tenir compte de Recocash qui, comme d'habitude a dû rajouter des frais illégaux

Par **Tisuisse**, le **26/08/2012 à 19:33**

Bonjour mary93800?rnrnRecocach est une officine de recouvrement, pas un huissier. Lisez

donc le dossier relatif à ces officine, et c'est là : <http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/question-droit-73116-1.htm> Comme le (donc sans les frais supplémentaires) et ne répondez surtout pas à cette officine.

Par **mary93800**, le **27/08/2012 à 15:48**

c'est ce que j'ai fait, j'ai recontacté Virgin Mobile, ils m'ont dit que c'était trop tard et que je devais me débrouiller avec la société RECOCASH

Par **chaber**, le **27/08/2012 à 17:24**

ces sociétés de recouvrement ont tendance à majorer la créance de frais (illégaux). A titre de curiosité quel est le détail de leur réclamation?

Par **mary93800**, le **28/08/2012 à 21:24**

Ils réclament la somme de 700,00€ à payer. Et depuis des mois ils m'envoient des lettres me disant que si je n'avais pas payée dans un délais de 5 jours mon dossier irai au tribunal ou dès fois je recevais des lettres qui disaient que je recevrais la visite d'un huissier. Mais pendant des mois je reçois ce genre de lettres et j'ai eu aucune convocations du tribunal ils m'envoient tout le temps des lettres qu'au bout de 5 cinq jours mon dossier sera envoyé au tribunal depuis des mois et jusque là je n'ai vu aucun changements à part des lettres de menaces... Savez-vous ce qui va se passer par la suite ?

Par **Tisuisse**, le **28/08/2012 à 23:05**

C'est simple, rien, parce que si quelque chose avait dû se passer ce serait déjà fait. Toutes ces lettres ne sont que de simples intimidations dans l'optique de vous faire craquer. Adressez-leur donc un recommandé en expliquant que vous ne comprenez pas l'objet de leur demande, en exigeant la copie du contrat qui vous lie à eux et en exigeant aussi l'arrêt de ce type de courrier faute de quoi vous saisiriez la juridiction compétente pour harcèlement et tentative d'extorsion de fonds. En règle général, cela suffit à faire cesser ce type de missives.